



La banque dépose mon chèque dans le compte d'une autre personne

Par **shiriko**, le **17/11/2007** à **15:05**

Bonjour,

J'ai déposé un chèque à ma banque en utilisant un bordereau de dépôt de chèque (l'accueil refuse de faire le dépôt et nous impose d'utiliser ce bordereaux).

Dans le bordereau, j'ai inscrit mon nom, prénom, ma signature, les données du chèque, mais j'ai fait une erreur sur mon numéro de compte (j'ai inversé 1 chiffre, j'étais fatiguée...)

Sur le chèque au dos, j'ai re-signé et ré-écrit mon numéro de compte.

La banque a uniquement regardé le numéro de compte sur le bordereau (erronné donc) et a versé mon salaire à une autre personne. Elle n'a pas vérifié les noms, prénoms et signatures sur le bordereau et sur le chèque qui sont différents de la personne ayant reçu la somme. Elle n'a pas comparé le numéro de compte sur le bordereau et celui inscrit derrière le chèque pour voir si ils étaient identiques. Elle ne m'a pas alerté pour me dire qu'il y avait un problème.

La banquière m'a dit que tout était de ma faute et que la banque ne se fiait que aux renseignements figurant sur le bordereau. La personne qui a perçu mon argent ne veut pas le rendre à la banque. La banque me dit qu'elle n'a pas le droit de prélever cette somme sur le compte de la pesronne qui la perçue de façon erronnée et que mon argent était perdu.

Je me retrouve sans salaire ce mois-ci (il s'agit du chèque que m'a fait mon entreprise) et je souhaite savoir quels sont les lois pour ce genre de litige.

Pour moi, la banque doit protéger notre argent et s'il existe autant de données à inscrire sur le bordereau et sur le chèque, en particulier l'identité, c'est pour qu'elles soient comparées. Au moindre problème, la transaction doit être arrêtée et la banque doit appeler le client pour savoir ce qu'il se passe.

Pour moi, la banque a fait une grosse erreur et profite de mon ignorance des lois pour me faire croire qu'elle ne peut pas me rembourser, même si l'autre personne ne rend pas l'argent. Nos noms n'ont rien de semblables ce qui prove que rien n'a été vérifié. Ceci est mon ressenti, mais bien évidemment, je souhaite savoir ce que le droit dit et ce que je peux faire.

Merci pour votre aidern

Cordialement

Par **jeetendra**, le **18/11/2007** à **12:45**

bonjours c'est à votre banque de verifier que le cheque est bien destiné au titulaire du compte sur lequel va être porté la somme.rnrnVotre banque aurait dû verifier et le bordereau et le cheque, en plus vous êtes de bonne foi, c'est à elle de vous recreditez du montant et d'engager une procedure à l'encontre de l'autre escroc qui reçoit de l'argent sur son compte et ne veut pas le rendre, lui il risque de serieux ennuis.rnrnEnvoyez une lettre recommandée à votre banque en lui demandant de rectifier son erreur en vous recreditant ou en vous remboursant, qu'à défaut vous saisissez l'association française des usagers des banques, la dgcrf, un avocat etc... cordialement

Par **leonidas29**, le **21/05/2012** à **00:48**

salut moi c est l 'inverse,j ai reçu un cheque d une autre personne sur mon compte sans le savoir,erreur de ma putain de banque(credit agricole,pour pas cité de nom)j ai reçu aucune lettre pour me prevenir et le 30 d'un fin de mois ils m'ont prelevé la somme(1200 euro)me mettant a decouvert alors que j'etais interdis de decouvert.les escrots t' emmerdes